

LISTE DES DOCUMENTS POUR L'ETABLISSEMENT ET LA RECONSTITUTION DU VISA:

1. Formulaire de visa.
2. Reçu de paiement de la taxe d'Etat pour le franchissement multiple de la frontière d'Etat de la Fédération de Russie - 1600 roubles.
3. 1 photo 30mm X 40mm (noir et blanc ou en couleur) avec le portrait net de face, sans lunettes aux vitres teintées et nu-tête, à l'exception des citoyens étrangers pour lesquels le port constant de coiffe est un attribut obligatoire de leur appartenance nationale ou religieuse, à condition que le citoyen étranger est représenté dans telle coiffe sur la photographie dans le passeport.
4. Un passeport pour l'étranger valable et des copies des pages du passeport contenant des informations sur le citoyen étranger et la validité du passeport, le passeport doit expirer dans 6 mois après l'expiration du visa, ainsi qu'une copie du visa (en cas de sa présence).
5. La partie détachable de la déclaration d'arrivée d'un citoyen étranger au lieu de résidence et sa copie.

Au citoyen étranger qui est entré dans la Fédération de Russie pour étudier dans un établissement d'enseignement, visa d'étude ordinaire est délivré par l'organisme territorial du lieu de l'enregistrement par la délivrance de visa à entrées multiples pour la durée du contrat d'enseignement, mais pas plus de 1 an pour chaque visa suivant.

En cas d'établissement du visa d'étude ordinaire sauf les documents indiqués aux paragraphes 1-5, on donne une copie du contrat d'enseignement ou la direction du Ministère de l'Education et des Sciences de la Fédération de Russie.

Le délai d'établissement (reconstitution) du visa d'étude fait 20 jours ouvrables dès la date de livraison des documents au Service fédéral des migrations de la Russie dans la région de Tambov.

LISTE DES DOCUMENTS POUR L'ETABLISSEMENT DU VISA DE TRANSIT :

1. Formulaire de visa.
2. Reçu de paiement de la taxe d'Etat - 1000 roubles.
3. 3 photos 30mm X 40mm (noir et blanc ou en couleur) avec le portrait net de face, sans lunettes aux vitres teintées et nu-tête, à l'exception des citoyens étrangers pour lesquels le port constant de coiffe est un attribut obligatoire de leur appartenance nationale ou religieuse, à condition que le citoyen étranger est représenté dans telle coiffe sur la photographie dans le passeport.
4. Un passeport pour l'étranger valable et des copies des pages du passeport contenant des informations sur le citoyen étranger et la validité du passeport, le passeport doit expirer dans 6 mois après l'expiration du visa, ainsi qu'une copie du visa (en cas de sa présence).
5. La partie détachable de la déclaration d'arrivée d'un citoyen étranger au lieu de résidence et sa copie.
6. Pour l'établissement du visa de transit on doit présenter **le billet valable pour quitter la Russie ou la confirmation de garantie de son achat sur le territoire de la Fédération de Russie.**

On peut refuser à la délivrance d'un visa à un citoyen étranger et annuler un visa délivré dans les cas suivants:

- il est nécessaire aux fins de garantie de la capacité de défense ou de la sécurité de l'Etat ou de l'ordre public, ou de la protection de la santé publique;
- le citoyen étranger a utilisé des documents falsifiés ou il a donné de fausses informations sur lui-même ou sur le but de son séjour dans la Fédération de Russie;
- le citoyen étranger faisait deux fois ou plus l'objet des poursuites administratives pendant trois ans conformément à la législation de la Fédération de Russie pour la perpétration d'une infraction administrative sur le territoire de la Fédération de Russie;
- le citoyen étranger a été soumis à l'expulsion administrative de la Fédération de Russie ou il a été déporté pendant son séjour précédent dans la Fédération de Russie - dans cinq ans à partir de la date de l'expulsion administrative de la Fédération de Russie ou de la déportation;
- le citoyen étranger a une condamnation non réglée ou non réhabilitée pour avoir commis un crime grave ou particulièrement grave sur le territoire de la Fédération de Russie ou à l'étranger, reconnue comme telle conformément à la loi fédérale;
- à l'égard d'un citoyen étranger on a pris une décision sur le séjour (résidence) indésirable dans la Fédération de Russie. L'autorité d'Etat compétente n'est pas obligé d'expliquer les raisons du refus.